

## **COMMUNE DE SERVAS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-29**

**L'an deux mil vingt-six**

**Le vingt-trois avril**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

**Présents :** Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

**Excusé :** /

**Secrétaire de séance :** Vanessa BRET

Date de Convocation : 16 avril 2026

### **OBJET : SPL IN TERRA – DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORGINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société publique locale IN TERRA, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, la Commune de Servas a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'assemblée spéciale de la société publique IN TERRA.

La collectivité pourra solliciter la présidence de l'assemblée spéciale, par le biais de son représentant, habilité à cet effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 ;

Vu le Code de Commerce ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Serge GUERIN, Maire, pour assurer la représentation de la Commune de Servas, au sein de l'assemblée spéciale de la société publique locale IN TERRA composée de 13 communes.
- **DESIGNE** Monsieur Serge GUERIN, Maire, pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société publique locale IN TERRA.
- **AUTORISE** Monsieur Serge GUERIN, Maire, à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence et/ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.
- **AUTORISE** les représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

